



REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(M.E.F.)**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES
(I.G.F.)**

**RAPPORT D'AUDIT DU CENTRE D'EXCELLENCE
D'AFRIQUE POUR L'IMPACT DE DEVELOPPEMENT
COLLEGE OF ENGINEERING EN ENERGIE,
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT
(CoE-EIE) AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2023.**

Etabli par Messieurs :

- Norbert **BALARO**, Inspecteur des Finances, **Président** ;
- Francis **TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances, **Rapporteur** ;
- Gilbert **IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur, **Membre**.

N° 068 -C/2023/MEF/IGF du 14 AOUT 2023

AOUT 2023

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
FICHE RECAPITULATIVE PROJET COE-EIE	V
INTRODUCTION	1
I. OBSERVATIONS	4
1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT	4
1.1.1. <i>Historique du projet</i>	4
1.1.2. <i>Objectifs du projet</i>	4
1.1.3. <i>Bénéficiaires du projet</i>	4
1.1.4. <i>Durée du projet</i>	5
1.1.5. <i>Coût du projet</i>	5
1.1.6. <i>Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet</i>	7
1.2. DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	9
1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE 9	
1.4. DE LA GESTION DES MATIERES.....	10
1.4.1. <i>Les immobilisations</i>	11
1.4.2. <i>Les stocks</i>	11
1.4.3. <i>La gestion du carburant</i>	12
1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE	14
1.6. DE LA GESTION COMPTABLE	18
1.7. DE LA GESTION FINANCIERE.....	20
1.7.1. <i>Du financement du projet par les bailleurs</i>	20
1.7.2. <i>Du financement du projet sur ressources propres</i>	23
1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET.....	26
1.8.1. <i>L'analyse de l'avancement physique</i>	26
1.8.2. <i>Niveau de décaissement de la subvention globale</i>	28
1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES	29
1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	36
II. RECOMMANDATIONS.....	40
2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES	40
2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS	40
CONCLUSION	41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDPE	:	Agent contractuel de droit public de l'Etat
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AID	:	Association Internationale pour le Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
AUA	:	Association des Universités Africaines
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	:	Banque mondiale
CEA-Impact	:	Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Impact de Développement
CEA-SMIA	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques Informatiques et Applications
CCMP	:	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CCS	:	Comité Consultatif Sectoriel
CCSI	:	Comité Consultatif Scientifique International
Cf.	:	Confer
CNP	:	Comité National de Pilotage
CoE-EIE	:	Collège of Engineering en Energie, Infrastructure de transport et Environnement
CUP	:	Comité Universitaire de Pilotage
CODIR	:	Comité de Direction
COSO1	:	Committee Of Sponsoring Organizations Of the Treadway Commission
CPMP	:	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DC	:	Demande de Cotation
DNCMP	:	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DRP	:	Demande de Renseignement et de Prix

ED	:	Entente Directe
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FE	:	Fonctionnaire de l'Etat
IGF	:	Inspection Générale des Finances
ILD	:	Indicateurs Liés aux Décaissements
INC	:	Instance Nationale de Coordination
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MdP	:	Manuel de Procédures
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
P.J.	:	Pièce Jointe
PMO	:	Plan de Mise en Œuvre
PTAB	:	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PV	:	Procès-verbal
RF	:	Responsable Financier
RSE	:	Responsable Suivi-Evaluation
RLD	:	Résultats Liés aux Décaissements
SBIN	:	Société béninoise d'infrastructures numériques
SMO	:	Structure de Mise en Œuvre
SPM	:	Spécialiste en passation des Marchés
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre.....	6
Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE.....	6
Tableau 3 : Fonctionnement régulier des organes.....	9
Tableau 4 : Détail des achats de TV de la période.....	12
Tableau 5 : Point des carburants.....	13
Tableau 6 : Point d'exécution budgétaire	14
Tableau 7: Situation des comptes désignés au premier semestre 2023.....	21
Tableau 8 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au premier semestre 2023.....	23
Tableau 9 : Point financier du compte « génération des revenus ».....	24
Tableau 10 : Détail des emplois du compte « génération des revenus ».....	25
Tableau 11 : Point des chèques de virement en circulation.....	25
Tableau 12 : Synthèse des performances globales du projet.....	26
Tableau 13 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 30 juin 2023	28
Tableau 14 : Point des partenariats noués avec des centres et universités	36

FICHE RECAPITULATIVE PROJET CoE-EIE

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
1	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC/UAC)	College of Engineering en Energie, Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE)	
2	Localisation (adresse et coordonnées)	EPAC, campus d'Abomey-Calavi	
3	Nom et Prénoms du Coordonnateur	Professeur ALITONOU Guy Alain	
4	Contact du coordonnateur	97094968	
5	Nombre de salariés	11	dont 06 FE ; 02 ACDPE ; 02 agents conventionnés de l'UAC et 01 agent recruté par le projet
6	Période sous revue	1 ^{er} Semestre 2023	
7	Total ressources	2 400 000 000 FCFA /	Sur la durée de 4 ans équivalant à la durée de vie du projet.
8	Montant total des prévisions du budget	1 618 950 000 FCFA	Pour le 1 ^{er} semestre 2023
9	Montant total des réalisations du budget	90 526 871 FCFA	Pour le 1 ^{er} semestre 2023
10	Manquant de caisse (montant)	0	
11	Manquant constaté	0	
12	TVA non prélevée	0	
13	TVA prélevée non reversée	0	
14	AIB non prélevé	0	
15	AIB prélevé non reversé	0	
16	Autres taxes	0	



v 



N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
17	Autres montants manquant	0	
18	Montant total des dépenses inéligibles	0	
19	Montant total des dépenses non justifiées	0	
20	Montant total des autres dépenses irrégulières	0	
21	Montant total des dépenses insuffisamment justifiées	0	

INTRODUCTION

Suite à l'appel à projets régional lancé en août 2018 par l'Association des universités africaines (AUA), deux centres d'excellence ainsi qu'un collège d'ingénierie de l'université d'Abomey-Calavi ont été sélectionnés au Bénin pour bénéficier du programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact.

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de 17,2 millions de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD respectivement à travers l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement (IDA pour don et prêt) et la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD pour le prêt).

Dans les modalités de mise en œuvre du programme, il est prévu que « **les comptes des projets seront audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF), instance chargée au niveau national du contrôle de la gestion financière de tous les ministères au Bénin** ».

Il est également mentionné au point 5.1 du contrat de performance et de financement signé le 19 juin 2020 entre le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, qu'au nombre des outils de suivi et d'évaluation, figurent « **les rapports d'audit internes sur la qualité et l'efficacité, la vérification par des réviseurs externes et des rapports d'audit de performance** ».

Ainsi, par note de service n°024/2023/MEF/IGF/DAAFC du 17 juillet 2023 (Cf. PJ n°1), l'Inspecteur général des Finances, Chef de Service a confié l'audit du premier semestre 2023 à la commission composée comme suit :

- **Président** : Monsieur **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteur** : Monsieur **Francis TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances ;
- **Membre** : Monsieur **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur.

L'objectif général est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion du projet en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

De manière spécifique, il s'agira de fournir une assurance sur :

- le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- la gestion comptable et financière des ressources du projet ;
- le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ;
- l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.

La commission de vérification a disposé de trente (30) jours pour sa mission.

Pour mener à bien sa mission, la commission de vérification, a adopté une démarche méthodologique qui se présente ainsi qu'il suit :

- échanges approfondis avec les coordonnateurs des trois entités bénéficiaires du programme ;
- réunion de cadrage et de lancement avec les divers acteurs impliqués dans l'exécution du projet ;
- collecte des textes et tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- organisation des travaux d'audit ;
- rédaction du draft de rapport d'audit prenant en compte les recommandations ;
- présentation des résultats obtenus et conclusions du rapport et discussion des recommandations et des échéanciers de mise en œuvre avec les coordonnateurs des projets ;
- travaux de contrôle d'assurance qualité du rapport.

Par ailleurs, au regard du dispositif en place pour la mise en œuvre des trois projets CEA, les diligences relatives au volet passation des marchés

exécutés au niveau du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), acteur rectoral, ont fait l'objet d'un rapport unique et commun à tous les trois centres.

Le volet relatif au contrôle interne et au fonctionnement des organes de gouvernance a été pris en compte lors des précédents audits, la commission s'est donc intéressée à la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Dans le respect du principe du contradictoire, le projet de rapport a été adressé au Coordonnateur, au Responsable Financier, à l'Agent Comptable de l'UAC et au Spécialiste en Passation de Marchés qui ont produit leurs contre-observations.

Le présent rapport rend compte des résultats des travaux de la commission s'articule autour des points suivants :

- **Observations ;**
- **Recommandations.**

I. OBSERVATIONS

1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT

1.1.1. *Historique du projet*

Le programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact cible 12 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et pays du Sahel, à savoir Burkina Faso, Gambie, Guinée, Cameroun, Nigéria, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana et Djibouti.

Actuellement au plan régional, le programme finance 53 centres dont 43 Centres d'Excellence (25 nouveaux et 18 issus de CEA I), 5 centres émergents et 5 collèges d'ingénieurs, sélectionnés de manière compétitive au terme d'une évaluation indépendante, transparente et fondée sur le mérite.

Au Bénin, l'Institut de Mathématique et de Sciences Physiques (IMSP) abrite le Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA) depuis 2014.

1.1.2. *Objectifs du projet*

Le programme ACE IMPACT vise à stimuler les capacités de formation et de recherche en créant des centres régionaux d'excellence pouvant attirer les meilleurs étudiants, développer la qualité de leurs formations au niveau Master et Doctorat. Il vise aussi à articuler les recherches effectuées par ces étudiants avec les enjeux de développement nationaux et régionaux afin de répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié et aux besoins de production de connaissances et d'innovation, nécessaires au développement des secteurs stratégiques.

1.1.3. *Bénéficiaires du projet*

Trois établissements de l'Université d'Abomey-Calavi accueillent ce projet :

- le CEA-SMIA (Sciences Mathématiques, Informatique et Applications) de l'IMSP de Dangbo pour la thématique Mathématiques appliquées et informatique ;
- le C2EA (Eau et Assainissement) de l'Institut National de l'Eau

(INE) pour la Gestion durable de l'eau ;

- le CoE-EIE (Energie, Infrastructures de transport, et Environnement) pour les Sciences de l'ingénieur.

Un accord de rétrocession a été signé le 19 juin 2020 sous forme d'un contrat de performance entre le gouvernement du Bénin et l'Université d'Abomey-Calavi, hôte des centres d'excellence et du collège d'ingénierie. Ce contrat de performance encadre le flux fiduciaire entre ces deux acteurs et fixe les objectifs à atteindre par les Centres d'excellence qui sont sous la responsabilité de l'Université.

1.1.4. Durée du projet

Le projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le Développement a été mis en vigueur depuis le 26 juin 2020 par la Banque mondiale et le 15 novembre 2020 pour l'AFD. Il s'étend sur une durée de **quatre (04) ans**.

1.1.5. Coût du projet

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de **17,2 millions** de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD comme suit :

- **6 millions US\$ pour** l'Association Internationale de Développement (IDA) (don de 4 millions US\$ et 2 millions US\$ de prêt) suivant l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 ;
- **11,2 millions US\$** à titre de prêt pour l'Agence Française de Développement (AFD, soit **10 millions €** suivant la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020).

Le détail par centre se présente comme suit :

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre

Projet bénéficiaire	Montant en dollars américains
CEA-SMIA	4 000 000
C2EA	6 000 000
CoE-EIE	4 000 000
Fonds non répartis	1 200 000
PASET	2 000 000
Fonds global des Projets	17 200 000

Source : Accords de financement

Ce projet intègre une approche axée sur les résultats utilisant des indicateurs liés aux décaissements (DLI). Le détail du coût estimatif par plan d'actions pour le CoE-EIE est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE

Code	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Nombre d'actions prévues	Coût global	
			en dollars	FCFA
A1	PREPARATION INSTITUTIONNELLE	1	50 386	30 231 600
A2	IMPACT DE DEVELOPPEMENT	-	-	-
A3	NOMBRE D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	5	414 199	248 519 400
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	25	1 939 500	1 163 700 000
A5	PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	13	518 500	311 100 000
A6	GESTION FINANCIERE REGULIERE ET DE QUALITE	2	59 000	35 400 000
A7	IMPACT INSTITUTIONNEL	-	-	-
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	22	1 018 415	611 049 000
	Total	68	4 000 000	2 400 000 000

Source : Données fournies par le Projet

Huit (08) grandes activités constituent la charpente du document de projet.

1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet

Conformément à l'arrangement institutionnel retenu, les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet CEA IMPACT sont rattachés à trois (3) niveaux :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Comité National de pilotage) ;
- Université d'Abomey-Calavi (Comité Universitaire de Pilotage) ;
- Entités bénéficiaires des projets (Des comités spécialisés et la coordination).

Placé sous l'autorité du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité National de Pilotage est chargé de superviser, de guider et d'apporter un soutien à la mise en œuvre du projet au **niveau national**. Il est chargé également de plaider en faveur d'une collaboration au niveau national dans l'enseignement supérieur et d'assurer la liaison entre le projet, les autres ministères sectoriels, les partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec le grand public.

Au niveau rectoral, le comité Universitaire de Pilotage est créé par arrêté rectoral et ses membres sont nommés par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi. Il a pour mission de s'assurer que le projet est conduit suivant les accords signés et que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs et aux procédures et sont contrôlées de manière adéquates.

Les 3 projets sont créés par arrêté du Ministre respectivement au sein de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP), à l'Institut National de l'Eau (INE) et à l'École Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC).

Au niveau de chaque projet, il est prévu et mis en place :

- Un Comité Consultatif Scientifique International (CCSI), composé d'universitaires de renom à l'échelle internationale pour fournir des conseils et des informations sur les activités de formation et de recherche du domaine de compétence du Centre.

- Un Comité Consultatif Sectoriel (CCS) composé d'un représentant de chaque partenaire sectoriel du centre. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique International, il donne des conseils sur les programmes universitaires et les futures orientations de recherche. Il fournit régulièrement des informations à la coordination du projet sur les performances, les plans de travail proposés et leur pertinence pour l'impact sur le développement.
- Une coordination chargée d'exécuter au quotidien les activités du Projet. L'équipe de Coordination est dirigée par un Coordonnateur et est composée comme suit :
 - Coordonnateur Adjoint ;
 - Assistant Management de projet ;
 - Assistant Administratif bilingue ;
 - Comptable ;
 - Responsable suivi et évaluation ;
 - Responsable de la recherche ;
 - Responsable des formations ;
 - Responsable chargé des relations avec les entreprises ;
 - Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel (nommé pour l'IMSP par note de service du directeur).

Certains acteurs au niveau de l'UAC interviennent dans la gestion au quotidien de chaque projet. Il s'agit de :

- Spécialiste en passation des Marchés Publics recruté par la Banque mondiale ;
- Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;
- Agent Comptable ;
- Responsable Financier.

1.2. DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'évaluation des contrôles clés existant sur la base du cadre de référence pour la gestion du contrôle interne « COSO1 » avait été faite lors des audits précédents. La commission a passé en revue lors de ses travaux les recommandations et le point de mise en œuvre figure au point 2.1 de ce rapport.

1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE

Le fonctionnement des organes de gouvernance et de direction sur la période allant de janvier à juin 2023 est apprécié dans le tableau suivant :

Tableau 3 : *Fonctionnement régulier des organes*

Niveau de compétence	Organe Concerné	Nombre de réunion prévue	Nombre de réunion tenue	Observations/Commentaires
niveau national	Comité National de Pilotage	Une (01) réunion	1	Le CNP a tenu la réunion statutaire les 13 et 14 juillet 2023 à Ouidah
niveau rectoral	Comité (ou comité Universitaire de Pilotage) d'audit interne de l'UAC	Une (01) réunion	1	Le Comité d'audit interne a effectué une mission ; toutefois le rapport de mission n'est pas disponible
niveau local : Spécifiquement à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC)	Comité Consultatif Scientifique International (CCSI)	Une (01) réunion	1	le Comité Consultatif Scientifique International (CCSI) a tenu la réunion statutaire de la période le 6 juillet 2023
	Comité Consultatif Sectoriel (CCS)	Une (01) réunion	1	Le CCS a tenu la réunion statutaire du 08 au 13 mai 2023
	Coordination du projet	Six (06) réunions	6	La Coordination du projet a tenu toutes les six (06) réunions statutaires du premier semestre

Source : Données statistiques du CoE-EIE

Par ailleurs, la commission a noté la non-participation de certains membres de l'équipe d'exécution (Point Focal de lutte contre le harcèlement et l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet les intéressés n'ont pris part à aucune des six (06) séances tenues au premier semestre 2023. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence auxdites réunions.

Il convient de signaler que l'équipe de gestion opérationnelle est étoffée avec la mise à disposition d'un assistant pour appuyer le comptable du projet.

Cependant, la surcharge de travail s'observe toujours au niveau du Responsable Financier qui attend d'être renforcé en personnel d'appui.

Risques

Non atteinte des objectifs du projet.

Commentaires de la Coordination

Néant

Recommandations

- Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, les rapports d'activités du Comité d'audit interne relativement à ses missions au COE-EIE ;
- Le Coordonnateur doit faire un plaidoyer auprès du Recteur pour doter le Responsable Financier de personnel d'appui qualifié à l'instar du comptable ;
- Le Coordonnateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de l'équipe de gestion aux réunions de coordination du projet.

1.4. DE LA GESTION DES MATIERES

Les matières sont constituées de stocks de fournitures de bureau, des consommables informatiques, des produits d'entretien et des tickets valeur.

Il n'y a pas de comptable des matières spécifiquement dédié au projet. La gestion des matières est dans le cahier des charges du comptable et les articles (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) sont rangés dans le magasin de l'EPAC sous la responsabilité du magasinier de l'Ecole.

1.4.1. Les immobilisations

Il n'y a pas d'acquisitions comptabilisées dans les comptes d'immobilisation au titre de la période.

Points forts :

- l'achat le 27 mars 2023 de 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM auprès de la SBIN pour la connexion internet sans limite ;
- la mise en place d'un cahier de suivi de matériels roulants ;
- le rétablissement de la tenue de la fiche de suivi du véhicule à bord des véhicules du projet ;
- l'établissement des bordereaux d'affectation pour la mise en service de certains matériels acquis.

Points faibles

- l'inexistence d'ordre de sortie pour la mise en service des kits de connexion internet Celtis acquis pour un montant de 5 400 000 F CFA ;
- le défaut d'émargement par les bénéficiaires du bordereau d'affectation établi pour la répartition des kits de connexion internet Celtis mis en consommation.

1.4.2. Les stocks

Il s'agit des fournitures de bureau, des produits d'entretien et divers consommables acquis dans le cadre des activités du projet.

Aucun achat de fournitures n'est enregistré au titre de la période. La commission n'a donc pas effectué de contrôle de conformité des stocks au magasin.

Points forts :

- La tenue par le comptable du projet et le magasinier de l'EPAC de certains documents de la comptabilité des matières (les fiches de stock, les ordres d'entrée et de sortie, etc) ;
- la mise en stock au niveau du magasin de l'EPAC des matières acquises par le projet ;

- la garde et la gestion des matières par le magasinier de l'EPAC ;
- le contrôle périodique du stock par le RF sanctionné de PV d'inventaire notamment en fin d'année ;
- la tenue d'un livre-journal des matières coté et parafé pour le projet.

Points faibles

- la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE), par le comptable avant toute mise en consommation, des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis auprès de la SBIN pour la connexion internet et dont la réception est sanctionnée par un bordereau de livraison en date du 30 mars 2023 ;
- l'inexhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent nulle part dans le livre-journal.

1.4.3. La gestion du carburant

Les tickets valeurs (TV) acquis sur les ressources du projet sont gérés par le comptable.

Tableau 4 : Détail des achats de TV de la période

COMPTE	Intitulé du compte	Date Pièce	N° pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit (FCFA)
6053196000	ACHAT DE CABURANT, CEA-CoE-EIE	14-mai-23	PD02/04/23	Achat de bons de carburant	5 000 000

Le contrôle des mouvements de carburant effectué le lundi 24 juillet 2023 se résume dans le tableau ci-dessus :

Tableau 5 : Point des carburants

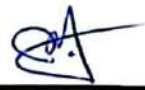
DESIGNATION	MONTANT (FCFA)
STOCK INITIAL au 01/01/2023	6 254 000
TOTAL DES ENTREES	5 070 000
TOTAL DISPONIBILITES	11 324 000
TOTAL DES SORTIES	10 747 000
STOCK FINAL THEORIQUE	577 000
STOCK FINAL INVENTORIE	577 000
ECART (excédent/manquant)	0

NB : 9 928 000 F CFA de TV sortis au titre du premier semestre 2023

Source : Elaboré par la commission

Points forts :

- L'existence d'une note de service portant dotation forfaitaire de TV à l'équipe d'exécution pour les différentes « courses » ;
- l'existence d'une note de service fixant les différents seuils de stock. Les tickets valeurs (TV) disponibles sont utilisés dans le cadre de l'exécution de diverses missions relatives aux activités inscrites au PTAB du projet ;
- Le solde initial de tickets-valeurs de la période (6 254 000 F CFA) est concordant avec le solde tiré et audité au second semestre 2022 ;
- le taux de consommation à fin juin est de 87,67% (9928000 000/11324000) paraît élevé mais justifié au regard du rythme des activités du projet ;
- l'existence d'un registre de tickets valeur ouvert, coté et paraphé conformément à la réglementation ;
- la concordance entre le solde théorique de tickets valeurs de montant 577 000 FCFA relevé au niveau du registre après rectification et le stock physique de montant identique le 24 juillet 2023, date du contrôle ;
- l'existence d'un coffre-fort avec combinaison de sécurité fonctionnelle pour conserver et sécuriser les tickets valeurs.


Points faibles

- l'existence des erreurs de solde par endroit dans le registre de tickets valeurs ;
- le montant de détail des tickets valeurs ne correspond souvent pas au total inscrit dans le registre pour certaines opérations.

Risque

- Non fiabilité des informations financières ;
- Distraction des matières.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

Le comptable doit :

- ✓ veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ;
- ✓ éviter les erreurs de calcul dans la détermination des soldes des opérations inscrites dans le registre des tickets valeurs.

1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le contrôle de la gestion budgétaire passe par la planification budgétaire, le suivi budgétaire et les indicateurs de résultat. Le point d'exécution budgétaire présenté à la commission se présente comme suit :

Tableau 6 : Point d'exécution budgétaire

Résultats liés aux décaissements	Prévision en FCFA		Exécution au 30/06/2023	Taux d'Exécution base Ordonnancement	
	Annuelle	1 ^{er} semestre 2023		1 ^{er} semestre 2023	Annuelle
Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la	114 900 000	37 250 000	24 846 698	66,70%	21,62%

régionalisation					
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	786 000 000	63 500 000	20 296 651	31,96%	2,58%
Pertinence de l'enseignement et de la recherche	231 000 000	36 000 000	8 193 386	22,76%	3,55%
Gestion financière régulière et de qualité	9 600 000	-	-	-	0,00%
Gouvernance et gestion du projet	477 450 000	139 695 000	37 190 136	26,62%	7,79%
Total Général	1 618 950 000	276 445 000	90 526 871	32,75%	5,59%

Source : Extrait des données fournies par le projet

L'examen des différents documents relatifs au budget et au PTAB mis à la disposition de la commission d'audit révèle les constats ci-après :

Points forts :

Au titre du second semestre :

- la planification budgétaire du projet est faite à travers le Plan de Travail et du Budget Annuel (PTAB) validé par l'organe de gouvernance, le Comité National de Pilotage des Centres d'Excellence le 29 novembre 2022 ;
- le PTAB soumis/déposé sur la plateforme sharepoint le 27 décembre 2022 (consultable par les bailleurs et l'AUA) ;
- le PTBA a fait l'objet de l'ANO de la Banque mondiale (pour le compte des deux bailleurs) le 15 février 2023 ;
- conformément au manuel de procédures des Centres d'Excellence, la mobilisation des ressources pour le compte du projet est conditionnée par l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements (IDL) ou les résultats liés aux décaissements (RLD). Le dossier de

demande de fonds est composé du rapport de l'Association des Universités Africaines (AUA) sur les résultats des indicateurs réalisés sur la période et les gains associés à ces résultats, de la lettre d'autorisation de la Banque mondiale confirmant le montant à décaisser et le programme de dépenses éligibles (PDE) ;

- le suivi ou contrôle budgétaire est réalisé conformément aux exigences de l'accord de financement de l'AID à travers le rapport d'exécution du budget élaboré semestriellement et soumis à la banque ;
- par e-mail du 4 avril 2023, l'Association des Universités Africaines a donné son opinion suite aux différentes vérifications des Résultats Liés au Décaissement réalisés par les CEA sur la période 2022-2023 comme l'exige l'accord de financement. C'est l'AUA qui fait la vérification au nom des deux bailleurs selon le coordonnateur ;
- les ressources mises à la disposition du projet aussi bien par la Banque mondiale que par l'Association Française de Développement sont liées par des objectifs bien définis et les décaissements sont astreints au respect des indicateurs de décaissement ;
- les crédits sont mis à disposition après la validation des indicateurs liés au décaissement soumis par le centre aux deux partenaires ;
- il existe un tableau de bord numérique généré par le logiciel SUCCESS pour le suivi budgétaire des actions et activités réalisées ;
- un logiciel comptable SUCCESS contenant un module dédié à la gestion budgétaire est en cours d'expérimentation ;
- il existe un tableau de suivi des indicateurs des objectifs, un tableau de suivi du PTA et un tableau de suivi des indicateurs de décaissement. Ces tableaux permettent d'apprécier le niveau physique d'exécution des actions du projet, le taux de décaissement lié aux résultats et le niveau d'atteinte des indicateurs des objectifs du projet ;
- la poursuite de la relecture et de l'actualisation du manuel de procédures aux fins de l'arrimage de ses dispositions avec les exigences de l'accord de financement d'une part et les prescriptions

du code des marchés publics relativement aux seuils de passation des marchés d'autre part ;

- au titre de l'année 2023, les prévisions budgétaires s'élèvent à un milliard six cent dix-huit millions neuf cent cinquante mille (1 618 950 000) francs CFA représentant 67,46% du financement global du projet qui est de deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) francs CFA ;
- les prévisions budgétaires du semestre se chiffrent, quant à elles, à 276 445 000 F CFA et font seulement 17,08% de la dotation annuelle ;
- les dépenses exécutées pendant la période ont fait l'objet d'une inscription préalable au PTAB. Elles s'élèvent à la somme de quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-six mille huit cent soixante-onze (90 526 871) francs CFA et sont concordantes avec celles figurant dans le rapport financier intérimaire et le point du suivi de l'exécution budgétaire présenté par le centre au 30 juin 2023.

Points faibles :

- la légère diminution d'environ 13 points du taux de consommation des ressources allouées au premier semestre 2023 (32,75%) par rapport à celui du second semestre 2022 (37,38%).
- le très faible taux d'exécution (5,59%) des actions budgétisées au titre de la période par rapport aux dotations annuelles ;
- l'absence de validation formelle par les acteurs du rapport semestriel de gestion ;
- aucune des cinq actions budgétisées n'a pu être exécutée au taux moyen au titre de la période par rapport au budget de l'année 2023 ;
- une seule action « **nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » sur les cinq budgétisées au titre de la période enregistre le taux d'exécution le plus élevé soit 21,62% par rapport à l'année ;
- trois actions sur les cinq budgétisées au titre du semestre sont exécutées à un taux largement inférieur au taux moyen ;

- une seule action, la composante « **nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » est exécutée à un taux semestriel supérieur au taux moyen le plus élevé soit **66,77%** au titre de la période ;
- les composantes relatives à **la pertinence de l'enseignement et de la recherche** et à **la gouvernance et gestion du projet** ont affiché les plus faibles taux d'exécution, soit respectivement 22,76% et 26,62% au titre de la période, alors que la composante liée à **la qualité de l'Enseignement et de la recherche** a aussi enregistré au titre du semestre un faible taux d'exécution de 31,96% ;
- quant à la composante « **Gestion financière régulière et de qualité** », elle n'a pas connu d'exécution au 1^{er} semestre 2023.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaires de la Coordination

Néant

Recommandations

Le Coordonnateur doit toujours veiller à :

- l'amélioration du taux d'exécution financière ;
- la validation formalisée du rapport semestriel de gestion par les acteurs avant sa présentation aux bailleurs.

1.6. DE LA GESTION COMPTABLE

Les vérifications effectuées sont relatives à la gestion comptable, l'organisation comptable, la gestion des opérations de trésorerie, la gestion des opérations diverses, la gestion des opérations de caisse, la gestion des incompatibilités et la gestion des divers contrôles.

Points forts :

- Pour ce qui concerne l'organisation comptable, un comptable est régulièrement nommé pour le compte du projet ;

- les livres journaux banque sont tenus à jour ;
- les opérations comptables sont saisies dans le logiciel SUCCESS acquis ;
- les états de rapprochement bancaire sont mensuellement établis et signés par le Comptable, le Responsable Financier et le Coordonnateur du projet ;
- les décaissements de ressources pour le compte du projet sont effectués par chèques ou par virements bancaires. Les chèques émis et les ordres de virement pour le paiement des dépenses éligibles au projet sont préparés par le comptable du projet ;
- l'imputation comptable des opérations de la période est effectuée par le comptable du projet ;
- le plan comptable et le guide de comptabilisation du projet sont désormais disponibles et mis en exécution ;
- les chéquiers du projet sont gardés dans le coffre-fort dans le bureau du comptable ;
- les chéquiers sont détenus par le comptable du projet ;
- le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 30 juin 2023 renseigne sur les informations relatives à l'exécution du budget ;
- la tenue numérisée de certains livres comptables obligatoires (grand livre général, balance des opérations, etc.) ;
- les comptes sont arrêtés en fin du 1^{er} semestre 2023 ;
- la tenue de la comptabilité d'engagement à « partie double » ;
- les fiches d'imputation comptables sont tenues et disponibles ;
- la validation par visa du RF des fiches d'imputation comptables ;
- l'opérationnalisation du mécanisme automatisé de validation et de clôture périodique des opérations et comptes par le RF au niveau de SUCCESS conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé ;





- la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS ;
- la poursuite du processus de validation du plan comptable par la saisine du CENAFOC par correspondance déchargée le 16 septembre 2022.

Points faibles :

- l'inexistence de serveur pour la sauvegarde optimale des données et informations du centre ;
- la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;
- la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

Risques

- Non fiabilité des informations comptables et financières ;
- Perte de données ;
- Retard dans l'élaboration des états financiers.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

- Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets ;
- Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

1.7. DE LA GESTION FINANCIERE

Les activités du projet sont financées par deux sources : les financements des bailleurs et les fonds propres.

1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs

Les fonds du projet sont virés dans trois (3) comptes bancaires ouverts dans les livres de ORABANK pour la Banque mondiale et de la BIIC pour l'AFD. Il s'agit des comptes ci-après :

- le compte n°23714400202 intitulé CoE-EIE DON/AID et
- le compte n°23714400203 intitulé CoE-EIE Crédit/AID ;
- le compte n° 01400123101 intitulé CoE-EIE /AFD.

Le tableau des ressources et emplois au premier semestre 2023 du projet se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 7: Situation des comptes désignés au premier semestre 2023

Libellé	Comptes bancaires			Total
	DON AID Banque: ORABANK	CREDIT AID Banque : ORABANK	COE-EIE- AFD CREDIT Banque : BIIC	
Solde initial (1)	80 678 075	19 082 997	66 177 592	165 938 664
Ressources de la période (2)	23 876 400	112 375 930	510 983 287	647 235 617
Total des ressources : (3)=(2)+(1)	104 554 475	131 458 927	577 160 879	813 174 281
Total des emplois : (4)	41 093 919	2 709 922	46 723 030	90 526 871
Solde théorique de la gestion : (5)=(3)-(4)	63 460 556	128 749 005	530 437 849	722 647 410
solde réel en banque : (6)	63 460 556	128 749 005	532 201 965	724 411 526
Ecart (excédent) : (7)=(6)-(5)	0	0	1 764 116	1 764 116

Source : Extrait des points d'exécution du PTAB

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort ce qui suit :

- le montant des ressources disponibles au titre du premier semestre 2023 pour l'exécution du projet s'élève à **813 174 281 FCFA**. Ces ressources ont connu une sensible augmentation d'environ **106 points** par rapport à celles du second semestre 2022 évaluées à **395 623 717 FCFA** ;
- le solde initial au 1^{er} janvier 2023 de **165 938 664 FCFA** correspond aux soldes des différents comptes (don, crédit IDA et crédit AFD). Ce solde est concordant avec celui du rapport d'audit du second semestre 2022 et les soldes comptables d'ouverture ;
- les quatre encaissements obtenus au regard des résultats liés aux décaissements validés par l'AUA au cours du premier semestre 2023 s'élèvent à la somme totale de six cent quarante-sept millions deux cent trente-cinq mille six cent dix-sept (**647 235 617**) francs CFA et proviennent aussi bien de la Banque mondiale pour un montant de cent trente-six millions deux cent cinquante-deux mille trois cent trente (**136 252 330**) francs CFA à titre de don et de crédit que de l'Agence Française de Développement pour une somme de cinq cent dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-sept (**510 983 287**) francs CFA à titre de crédit ;
- les décaissements liés aux activités réalisées s'élèvent à **90 526 871** francs CFA. Ce montant est concordant avec celui figurant dans le rapport financier intérimaire et le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 30 juin 2023. La décomposition par nature de dépenses se présente dans le tableau en annexe n°1 ;
- le solde théorique de gestion des trois comptes bancaires se chiffre à **722 647 410 FCFA**. Comparé au solde des relevés bancaires au 30 juin 2023 (**724 411 526 FCFA**), il se dégage un écart de **1 764 116 FCFA** qui représente le total du montant des chèques et des ordres de virement en circulation en fin de gestion.

Le détail de ces chèques et ordres de virement se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au premier semestre 2023

Date	Référence Pice de depenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
30/02/2023	PD 02 AFD/02/2023	Virement	DGI	163 124
30/02/2023	PD 03 AFD/02/2023	Virement	DGI	125 200
30/03/2023	PD 02 AFD/03/2023	Virement	DGI	163 124
30/03/2023	PD 03 AFD/03/2023	Virement	DGI	163 124
30/04/2023	PD 05 AFD/04/2023	Virement	DGI	125 200
30/04/2023	PD 06 AFD/04/2023	Virement	DGI	125 200
30/05/2023	PD 18 AFD/05/2023	Virement	DGI	163 124
30/05/2023	PD 19 AFD/05/2023	Virement	DGI	125 200
30/06/2023	PD 06 AFD/06/2023	Virement	DGI	163 120
30/06/2023	PD 07 AFD/06/2023	Virement	DGI	125 200
30/06/2023	PD 03 AFD/06/2023	Cheque	AGLO	322 500
TOTAL GLOBAL				1 764 116

Source : Extrait des données comptables du CoE-EIE.

Risque :

Néant.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations :

Néant.

1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres

Le projet a mené au titre la période des activités génératrices de revenus dont les opérations sont effectuées dans le compte intitulé « génération de revenus » n°23714400204 ouvert dans les livres de ORA-BANK BENIN. Bien

que ces opérations ne soient pas formellement budgétisées, elles font l'objet d'un suivi extrabudgétaire au niveau du projet. Le tableau ressources-emplois se présente comme suit :

Tableau 9 : Point financier du compte « génération des revenus »

Libellé	Montant (FCFA)
Solde initial au 1 ^{er} janvier 2023	7 617 087
Ressources du semestre	12 293 657
Total des Ressources (1)	19 910 744
Total des Emplois de l'exercice (2)	2 481 575
Solde théorique de gestion (3)=(1)-(2)	17 429 169
Solde réel en banque (4)	18 349 144
Ecart (5)	919 975

Source : Extrait des données extracomptables

A l'analyse des données de ce tableau, le montant des ressources propres disponibles pour le projet s'élève à **19 910 744 FCFA**. Ces ressources sont décomposées comme suit :

- le solde initial du compte à la banque est de 7 617 087 **FCFA** figurant dans le rapport d'audit du second semestre 2022 ;
- le seul encaissement de la période s'élève à **12 293 657 FCFA** et est essentiellement constitué des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Projet Léopard. Cet encaissement est réalisé suivant l'ordre de virement RPT STANDA2300070301000TRR2TRR23000703 ord LGI SUSTENABLE FIRST PAYEMENT LEAP-RE du 17 mars 2023.

Quant aux dépenses du semestre, elles s'élèvent à 2 481 575 FCFA et concernent essentiellement les dépenses de mise en œuvre du Projet Léopard. Elles se décomposent dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Détail des emplois du compte « génération des revenus »

DATE	LIBELLES	MONTANT (FCFA)
30/1/23	Frais bancaires	27 500
2/2/23	Virement de frais de mission	1 478 500
28/2/23	Frais bancaires	27 500
30/3/23	Frais bancaires	10 500
30/4/23	Frais bancaires	5 500
30/5/23	Frais bancaires	5 500
28/6/23	Règlement de facture d'achat de billet d'avion	408 100
29/6/23	Paielement de frais de mission	511 875
30/6/23	Frais bancaires	6 600
TOTAL		2 481 575

Source : données financières du projet

Le solde de gestion du compte est de **17 429 169 FCFA**. Comparé au solde du relevé bancaire au 30 juin 2023 (**18 349 144 FCFA**), il se dégage un écart de **919 975 FCFA** qui représente le total de l'avance sur frais de mission (**408 100 FCFA**) et des frais d'achat de billet d'avion (**511 875 FCFA**) et dont les chèques sont en circulation en fin de période.

Le détail de ces chèques se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Point des chèques de virement en circulation

Date	Référence Piec de dépenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
30/06/2023	PD 01 GR/06/2023	cheque n°DA 7984551	Avance sur frais de mission	408 100
30/06/2023	PD 02 GR/06/2023	cheque n°DA 7984552	Achat de billet d'avion	511 875
TOTAL GLOBAL				919 975

Source : données comptables du projet

Risque :

Néant.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

Néant.

1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET

L'avancement physique et l'évolution des décaissements sont examinés dans cette partie.

1.8.1. L'analyse de l'avancement physique

La synthèse de l'exécution physique des activités du programme est présentée succinctement dans le tableau ci-après et le détail en **annexe n°2**.

Tableau 12 : Synthèse des performances globales du projet

N°	Résultats liés au décaissements (Actions)/ Activités/Tâches	Prévision projet	Cumul exécuté au 30 juin 2023	Ecart	Taux financier	Taux physique
A1	PREPARATION	28 612 138,00	28 612 138,00		100%	100%
A3	RECRUTEMENT D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	352 542 320,00	151 489 018,00	201 053 302,00	42,97%	33,74%
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	1 195 831 474,00	184 726 884,00	1 011 104 590,00	15,45	35,27%
A5	PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	340 092 313,00	75 285 699,00	264 806 614,00	22,14%	21,6%
A6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	32 023 500,00	20 023 500,00	12 000 000,00	62,53%	42,75%
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	450 898 255,00	178 907 886,00	271 990 369,00	39,68%	28,47%
	TOTAL GLOBAL	2 400 000 000,00	639 045 125,00	1 760 954 875,00	26,63%	46,11%

Source : Données fournies par le projet

De l'analyse de ces tableaux, les constats suivants se dégagent :

- le taux global d'exécution physique du projet au 30 juin 2023 est de **46,11%**. Pour le premier semestre 2023, ce taux est de **70,87%** alors qu'il indique **36,72%** par rapport à l'année 2023 ;
- le taux semestriel d'exécution physique du PTA (70,87%) a enregistré, au titre de cette période, une diminution d'environ 12 points par rapport à celui du second semestre 2022 qui est **80,07%**;
- le taux global d'exécution physique du projet par rapport à l'année 2023 (**46,11%**) a enregistré une augmentation d'environ 29 points en comparaison à celui de l'année 2022 qui est **32,69%** ;
- les objectifs du projet pour le compte de la période ne sont pas atteints par rapport à certains indicateurs des actions phares comme :
 - ✓ la « **Qualité de l'Enseignement et de la recherche** ». Il s'agit de l'indicateur « **Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches** » pour lequel le processus de recrutement du maître d'ouvrage en cours avec la sélection du cabinet devant élaborer le plan architectural ;
 - ✓ le « **Recrutement d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » pour lequel la cible n'est pas atteinte au niveau des PhD par rapport à la prise en compte des femmes ;
 - ✓ la « **Pertinence de l'enseignement et de la recherche** » pour laquelle la génération des revenus n'est pas encore à la hauteur de la finalité du projet.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaire de la Coordination

Nous avons pris acte.

Recommandations

Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA.





1.8.2. Niveau de décaissement de la subvention globale

Le niveau de décaissement global de la subvention sur la plateforme est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 30 juin 2023

Désignation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	TOTAL
Montant global de l'accord (en dollars)	800 000	3 200 000	4 000 000
Montant global de l'accord (en FCFA)	480 000 000	1 920 000 000	2 400 000 000
Total décaissé (en FCFA)	153 222 960	612 891 840	766 114 800
Fonds disponibles (en FCFA)	326 777 040	1 307 108 160	1 633 885 800
Taux global de décaissement	32%	32%	32%
Taux de disponibilité de fonds	68%	68%	68%

Source : Données fournies par le projet

A l'analyse des données, la commission relève que :

- ✓ le taux de décaissement des fonds par les partenaires est globalement de **32%** au 30 juin 2023 ;
- ✓ le taux global (**32%**) de décaissement des fonds par les partenaires a connu au titre de la période une augmentation de 7,49% par rapport à celui relevé au second semestre 2022 (**29,77%**).
- ✓ le taux global de décaissement des fonds au 30 juin 2023 est identique et de **32%** tant pour **IDA (Don et Crédit)** que pour le **Crédit AFD** ;
- ✓ le taux global de décaissement, largement en dessous de la moyenne pour toutes les sources de financement, est très faible au regard des ambitions du CoE-EIE et de l'importance des actions programmées qui n'attendent que leur réalisation ;
- ✓ le taux global de disponibilité de fonds est de **68 %** pour toutes les sources de financement ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds est identique et de **68 %** pour les deux sources de financement **IDA et AFD** ;

- ✓ le taux de disponibilité de fonds, sensiblement au-dessus de la moyenne pour ces sources de financement, paraît encore très élevé pour un projet qui théoriquement est dans sa dernière année de vie et dont le taux global d'exécution physique du projet au 30 juin 2023 est en dessous de la moyenne soit **46,11%**.

Risques

- Non atteinte des objectifs ;
- réduction de la subvention ;
- retard d'exécution des projets.

Commentaires de la coordination

Nous avons pris acte.

Recommandation

Le Coordonnateur doit davantage prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs.

1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES

Dans le cadre de l'appréciation des pièces justificatives des dépenses et compte tenu du volume des activités effectuées au premier semestre, la commission a vérifié environ 74,57 % (67 506 857 FCFA sur un total de 90 526 871 FCFA) des pièces justificatives concernant les comptes spéciaux. Alors que la totalité des pièces justificatives des dépenses relatives au compte « génération de revenus » a été examinée par la commission.

Les vérifications ont porté sur le respect des règles de comptabilisation, la régularité de l'acte générateur de la dépense, la régularité du service fait et de la demande du paiement (factures ou toute pièce tenant lieu) puis la régularité du paiement.

Les constatations faites par la commission se présentent ainsi qu'il suit :

Points forts :

- La plupart des dépenses de la période figurent au Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) ;
- l'engagement juridique de la dépense se fait par contrat de marché ou bon de commande selon le cas ;
- la règle du service fait est matérialisée par la délivrance de l'attestation de service fait signé du Coordonnateur et la certification des états de paiement et factures par ce dernier qui est l'ordonnateur délégué du budget du CoE-EIE ;
- la facture est régulièrement acquittée par le fournisseur/prestataire et liquidée par le Coordonnateur ;
- pour le paiement des dépenses, les chèques sont émis et cosignés par le Coordonnateur et l'Agent comptable de l'UAC conformément aux dispositions du MdP et du PMO ;
- le comptable du centre détient le chéquier, comptabilise les opérations de banque sous la supervision du Responsable financier des projets ;
- l'Agent comptable cosigne l'ordre de virement et le chèque avec le coordonnateur ;
- le comptable signe les ordres de paiement comme tout bénéficiaire du paiement (prestataire ; fournisseur, etc.) de la dépense concernée ;
- la liquidation des pièces comptables précise la ligne ou le compte d'imputation budgétaire de la dépense ;
- les retenues fiscales opérées sur les dépenses de la période et reversées à la DGI se chiffrent à la somme de un **million sept cent soixante douze mille six soixante-six (1 772 666) FCFA** comprenant 1 650 232 FCFA de TVA et 122 434 FCFA d'AIB ;
- les redevances de 4000 F CFA ont été prélevées et reversées au titre de taxes radiophonique et de télévision au titre de la période ;
- la cosignature des contrats de bourse d'étude par le Coordonnateur et les étudiants allocataires ;

- l'émargement effectif des états de paiement de bourses par les étudiants allocataires ;
- l'existence et l'application de la décision rectorale n°255-2018/UAC/SG/AC/SAF/SCB/SC/SA du 19 novembre 2018 portant régime des frais de mission à l'intérieur du territoire national du personnel conventionné de l'UAC.

Points faibles :

- L'inexistence de la nomenclature ou du répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;
- l'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié ;
- l'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations ;
- l'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat des offres mobiles business Celtis dans le cadre du renouvellement des forfaits internet pour les kits Wifi (montant : 5 400 000 FCFA) ;
- l'exécution du 26 mai au 06 juin 2023 de la mission de participation au 9^{ème} atelier régional de l'AUA à Marrackech au Maroc alors que l'invitation de l'AUA indique que l'atelier se tient du 29 mai au 04 juin 2023 ;
- l'exécution des dépenses relatives à certaines activités dont la pertinence reste à justifier en dépit de l'ANO de la Banque mondiale notamment par rapport à l'effectif pléthorique des participants et l'interdiction de la délocalisation des activités ; il s'agit par exemple de :
 - ✓ la mission du 02 au 08 avril 2023 et relative à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation tenu à l'IRSP- Ouidah pour un montant de 6 000 000 F CFA avec 24 participants ;
 - ✓ la mission du 21 au 25 mai 2023 et relative à l'atelier de validation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation tenu à l'IRSP- Ouidah pour un montant 4 012 500 F

CFA sur une prévision de 5 350 000 F CFA avec 32 participants ;

- ✓ la mission du 08 au 13 mai 2023 et relative à la visite des entreprises ou structures professionnelles d'accueil des étudiants dans certaines communes (Abomey-Calavi, Cotonou, Lokossa, Porto-Novo, Kétou, Abomey et Bohicon) pour un montant de 3 412 500 F CFA sur une prévision de 4 550 000 CFA avec 21 participants.
- l'inexistence de listes de présence des participants à l'atelier de validation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation ainsi qu'à l'activité de visite des entreprises ou structures professionnelles d'accueil des étudiants ;
- le non émargement de toutes les listes de présence par certains participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation ; il s'agit de messieurs SESSOU Philippe et CADJA Pascal qui n'ont respectivement pas émargé les 03 et 04 avril 2023 et du 03 au 08 avril 2023 ;
- la non ouverture de la liste de présence des participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation à la date de démarrage de cet atelier le 02 avril 2023.

Risques

- Dépenses fictives/inéligibles ;
- rejet de pièces justificatives de dépenses ;
- amenuisement et gaspillage de ressources publiques.

Commentaires de la Coordination

- 1- **L'inexistence de la nomenclature ou répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers et celles des ressources générées par le Projet** : la nomenclature a été obtenue auprès de la caisse autonome d'amortissement (CAA) sur demande de la coordination, dont copie vous avait été donné lors des audits passés (confer mail de demande et de réception et la version PDF de ladite nomenclature (**pièce justificative n°1**)).

- 2- **l'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations** : Nous avons tenu compte de ce que nous gagnons par étudiant avant de fixer le taux d'allocation. Mais nous prendrons les dispositions nécessaires pour cette harmonisation.
- 3- **l'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat des offres mobiles business Celtis dans le cadre du renouvellement des forfaits internet pour les kits Wifi (montant : 5 400 000 FCFA)** : La facture n'a pas été produite en son temps, parce que le fournisseur attendais les quittances de TVA et AIB. Après le reversement de ses retenues fiscales dont les quittances ont été envoyés, le fournisseur a été contacté pour la production de la facture, ce qui n'a pas été fait jusqu'à la descente de la commission d'audit. Hier à la sortie de la séance de restitution de l'audit, nous avons à nouveau contacté le fournisseur, qui a promis nous l'envoyée.
- 4- **l'inexistence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat des billets d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec l'Université de Clermont-Fernand (montant : 2 560 000 FCFA)** : confer facture (pièce justificative n°2a et 2b)
- 5- **l'absence de certification et de liquidation, en dépit de la signature du coordonnateur, de la facture n°24000142-2023-3170008527 du 17mai 2023 de montant 524 300 F CFA et relative à l'assurance - voyage du comptable dans le cadre de sa participation à l'atelier régional de l'AUA** : confer facture (pièce justificative n°3a et 3b)
- 6- **la non certification et liquidation de certains états récapitulatifs de paiement, c'est le cas par exemple de l'état de paiement du solde des frais de mission de participation au 9^{ème} atelier régional de l'AUA à Marrackech au Maroc** : il s'agit d'omission de signature d'un état récapitulatif sur les 2 états récapitulatifs qui vient d'être corrigé Elles sont scannées et jointes au dossier (pièce justificative n°4a et 4b)
- 7- **l'exécution du 26 mai au 06 juin 2023 de la mission de participation au 9^{ème} atelier régional de l'AUA à Marrackech au Maroc alors que l'invitation de l'AUA indique que l'atelier se tient du 29 mai au 04 juin 2023** : TURKISH Airlines était le vol économiquement disponible pour la période. Royal Air Maroc n'avait plus de place disponible.





8- **L'exécution des dépenses relatives à certaines activités dont la pertinence reste à justifier en dépit de l'ANO de la Banque mondiale notamment par rapport à l'effectif pléthorique des participants et l'interdiction de la délocalisation des activités ; il s'agit par exemple de :** Toutes ses activités sus mentionnées avant la demande de l'ANO, ont fait l'objet de rédaction des TDRs et d'un budget prévisionnel. Les TDRs sont élaborés sur la base des objectifs à atteindre à la fin de l'activité et des moyens pour les atteindre. L'ANO a donc été donné sur la base des TDRs et du budget prévisionnel. Confer TDRs, budget previsionnel et ANO en annexe (**pièce justificative 5**)

9- **le non émargement de toutes les listes de présence par certains participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation ; il s'agit de messieurs SESSOU Philippe et CADJA Pascal qui n'ont respectivement pas émargé les 03 et 04 avril 2023 et du 03 au 08 avril 2023 :** la mission est prévue du 2 au 8 Avril 2023.

- L'expertise SESSOU Philippe a été sollicitée compte tenu de sa disponibilité et a commencée le 5 au 8 Avril 2023. Il n'a qu'émargé la période exécutée. Confer (**pièce justificative 6**) dans laquelle se retrouve l'OM de monsieur **SESSOU Philippe** et un OM témoin d'un autre participant qui a participé pleinement à l'activité, de l'état récapitulatif de paiement et de l'ordre de virement qui montrent qu'il a été payé conformément à son OM.

- Mr **CADJA Pascal** est le CVA du coordonnateur, il n'intervient pas dans le déroulement de l'atelier.

la non ouverture de la liste de présence des participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation à la date de démarrage de cet atelier le 02 avril 2023 : la liste de présence a été faite durant les 4 jours d'activité. Cette liste n'a pas été jointe à la pièce qui a fait l'objet de vérification parce qu'elle constitue la pièce de paiement de l'avance sur les frais de mission. Néanmoins confer **pièce justificative 8**

10- **l'inexistence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat du billet d'avion sur les ressources générées dans le cadre de la participation de l'EPAC à la réunion du consortium LEOPARD tenue à Dakar du 03 au 07 juillet 2023 (montant : 408 100 FCFA) :** Confer annexe (**pièce justificative 9**)

Suite au complément des pièces justificatives, la commission a pris en compte les commentaires de la Coordination relativement aux observations n°1,4, 5,6,9 et 10. Toutefois, la nomenclature des dépenses imputables sur les ressources générées demeure une nécessité. De même monsieur CADJA Pascal, CVA du coordonnateur étant mentionné dans l'acte générateur comme participant à l'atelier, sa présence devrait être matérialisée au niveau des listes ouvertes à cet effet.

En ce qui concerne les constats n°2, 3 et 8, les commentaires de la Coordination corroborent les observations sans les remettre nullement en cause.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit faire élaborer la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;
- Le Coordonnateur doit faire encadrer par le CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations,) ;
- Le Coordonnateur doit veiller au respect aux critères d'efficience et d'éligibilité pour toutes les dépenses tel que rappelé par la Banque mondiale dans ses ANO (dépenses liées au voyage à l'étranger) ;
- Le Coordonnateur doit dorénavant veiller à la réduction au strict minimum de l'effectif des participants aux activités du centre ;
- Le comptable doit veiller à la production sans délai, par la SBIN, de la facture relative à l'achat des offres mobiles business Celtis dans le cadre du renouvellement des forfaits internet pour les kits Wifi (montant : 5 400 000 FCFA) ;
- Le comptable doit toujours s'assurer de l'ouverture des listes de présence et de l'émargement effectif de ces listes par tous les participants sur la durée des activités.



1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Le Projet n'a pas signé de conventions de partenariat avec les structures de mise en œuvre et autres impliquées au niveau communautaire au titre de la période sous revue.

Toutefois, il convient de mentionner que des partenariats sont noués avec certains centres et universités dans le cadre de la formation des apprenants conformément au plan de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, le projet a reçu plusieurs intentions de partenariats dont la signature des accords est en cours.

Il convient de mentionner qu'un seul accord de partenariat a été conclu au titre de la période ; il est relatif à l'accord-cadre de coopération signé le 16 mai 2023 entre l'INP de Clermont Auvergne entre le CoE-EIE/EPAC pour une durée de cinq (05) ans.

Le point de ces accords est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 14 : Point des partenariats noués avec des centres et universités

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
1			Accord de partenariat CoE-EIE et ESA	30 décembre 2021	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2021/12/partenariat_coe-eie-esa-1.pdf	30 décembre 2021	Juin 2024
2			Accord de partenariat CoE-EIE et Univ LOME	En cours			
3			Memorandum de la concertation des centres d'excellence d'Afrique CEA-VALOPRO, CoE-EIE et CEA-MEM	23 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Memorandum-RCI-CoE-EIE-EPAC-UAC.pdf	23 Février 2022	

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
4	Arrivée N° 0891 du 22/02/2022		Accord de partenariat CoE-EIE et SOBEBRA	28 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/03/parteneriat-pour-accueil-des-C3%A9tudiants-en-stage-par-la-SOBEBRA.pdf	28 Février 2022	
5	Accord cadre_2iE/EPAC/CoE-EIE/UAC_Mai 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et 2iE	09 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/07/ACCORD-DE-COLLABORATION-2iE-BURKINA.pdf	09 Mai 2022	Mai 2025
6	Accord de partenariat Bénin TERMINAL-EPAC/Mars 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et Bénin Terminal	20 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/06/Partenariat-Benin-Terminl-EPAC-def.pdf	20 Mai 2022	
7	Accord cadre de collaboration EMIG-CoE-EIE/EPAC/UAC Novembre 2022		Accord cadre de collaboration CoE-EIE et EMIG du Niger	04 Novembre 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/11/Accord-de-Partenariat-entre-CoE-EIE-et-EMIG.pdf	04 Novembre 2022	04 Novembre 2027
8	Convention de partenariat / Trilogie gagnante VINCI ENERGIES BENIN /EPAC/Ministère Juin 2022		Convention de partenariat CoE-EIE et Vinci Energies Bénin et Ministère de l'énergie	15 Juin 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Partenariat_E_PAC-Vinci-Energie_sa.pdf	15 Juin 2022	15 Juin 2023
10			Accord de partenariat CoE-EIE et DONGACO	En cours de signature par DONGACO			

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
11			Accord de partenariat CoE-EIE et CERSA	En cours de signature par CERSA			
12			Mémoire d'Entente entre le CoE-EIE et CERME	Le 23 Février 2023	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/05/MEMORANDUM-DENTENTE-CERME-EPAC.pdf	Le 23 Février 2023	
13			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA-MEM	23/02/2022			
14			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA- CCBAD	En cours de signature côté CCBAD			
15			Accord de partenariat CoE-EIE et ESP	En cours de signature par ESP			
16			Accord de partenariat CoE-EIE et WAP	11 juillet 2022			
17			Accord de partenariat CoE-EIE et CoE-KEEP	30/03/2023			

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
18			Accord de partenariat CoE-EIE et ATU	En cours de signature par ATU			
19	Accord-cadre de partenariat entre l'EEEOA et l'EPAC		Accord-cadre de partenariat entre l'EEEOA et l'EPAC	11 juillet 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/02/Partenariat-EPAC-CoE-EIE-EEEOA-WAPP.pdf	11 juillet 2022	11 juillet 2027
20	Accord-cadre de coopération entre l'INP de Clermont Auvergne entre le CoE-EIE/EPAC		Accord-cadre de coopération entre l'INP de Clermont Auvergne entre le CoE-EIE/EPAC	16 mai 2023	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/05/Accord-de-partenariat-entre-lEPACCoE-EIE-de-lUAC-et-lINP-de-Clermont-Auvergne.pdf	16 mai 2023	16 mai 2028

Source : Données du RSE



II. RECOMMANDATIONS

2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES

Sur les vingt-trois (23) recommandations anciennes formulées au titre des audits antérieurs, la commission a relevé que :

- treize (13) recommandations sont exécutées, soit 56,52 % ;
- quatre (04) recommandations sont partiellement exécutées, soit 17,39% ;
- six (06) recommandations ne sont pas exécutées, soit 26,09%.

2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la présente mission ainsi que celles du premier semestre non exécutées et partiellement exécutées sont récapitulées dans le tableau en **annexe n°3**.

CONCLUSION

A l'issue des travaux de la commission exécutée conformément aux termes de référence de l'audit, il convient de noter les principales constatations ci-après :

- au titre des financements de la période, le Centre a reçu des deux bailleurs un montant total de six cent quarante-sept millions deux cent trente-cinq mille six cent dix-sept (**647 235 617**) francs CFA à savoir cent trente-six millions deux cent cinquante-deux mille trois cent trente (**136 252 330**) francs CFA à titre de don et de crédit de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement et cinq cent dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-sept (**510 983 287**) francs CFA à titre de crédit de l'Agence Française de Développement. Des fonds propres ont été aussi générés pour un montant de douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept (**12 293 657**) FCFA ;
- s'agissant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, il a été noté, une relative amélioration avec le niveau de mise en œuvre des anciennes recommandations globalement au-dessus de la moyenne. Toutefois, le dispositif demeure toujours perfectible ;
- sur le plan administratif, malgré les points forts identifiés, la gestion du projet souffre de quelques insuffisances, notamment la caducité du manuel de procédures applicables aux CEA ;
- en ce qui concerne la gestion budgétaire, il s'agit de la non-budgétisation des ressources propres générées par le projet et du faible taux de consommation des ressources allouées qui a enregistré, au cours de la période, une sensible diminution d'environ 13 points par rapport à celui du premier semestre (**32,75%** par rapport aux prévisions semestrielles et 5,59% par rapport aux prévisions annuelles) ;
- par rapport à la gestion comptable, les informations financières du programme sont traçables dans les documents comptables et financiers du Centre. Cependant, des faiblesses ont été relevées parmi lesquelles l'inexistence de serveur pour la sauvegarde et la sécurisation optimale des informations puis la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;

- en matière d'exécution physique, la mise en œuvre du projet souffre d'un retard par rapport aux objectifs prévus. Ainsi, le taux global d'exécution du projet affiche **46,11%** au premier semestre 2023 pour une cible de 50% attendue alors que le taux global de disponibilité de fonds indique **68%** pour toutes les sources de financement, ce qui paraît toujours élevé pour un projet qui théoriquement est dans sa dernière année de vie.

Au regard de ces dysfonctionnements, la commission a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion du Projet CoE-EIE et d'améliorer ses performances.

Fait à Cotonou, le 14 août 2023

Président

Norbert O. BALARO

Rapporteur

Francis TONOUKOIN

Membre

Gilbert IDOHOU

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1** : Décomposition par nature des dépenses
- Annexe n°2** : Exécution physique du projet au 30 Juin 2023
- Annexe n°3** : Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°1

Décomposition par nature des dépenses

Annexe n°1 : Tableau de la décomposition par nature des dépenses

Cod	ACTIVITE	PREVISION		Consommation semestre 1	Taux consommation	
		ANNUELLE	1ER SEMESTRE 2023		au 30 juin 2023	annuel.
1	PREPARATION DU PROJET					
101	Rembourser les dépenses de la phase préparatoire du projet					
3	RECRUTEMENT D' ETUDIANTS	114 900 000,00	37 250 000,00	24 846 698,00	66,70%	21,62%
301	301 Concevoir et éditer les posters d'appel à candidat	9 000 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00%	0,00%
302	302 Diffuser les appels à candidature	4 500 000,00	2 250 000,00	0,00	0,00%	0,00%
303	303 Payer les bourses aux étudiants	89 400 000,00	25 000 000,00	24 300 000,00	97,20%	27,18%
304	304 Payer les frais de transport aux étudiants étrange	3 000 000,00	1 000 000,00	546 698,00	54,67%	18,22%
305	305 Payer les frais d'assurance maladie aux étudiants	9 000 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00%	0,00%
4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT	786 000 000,00	63 500 000,00	20 296 651,00	31,96%	2,58
401	401 Equiper la structure d'assurance qualité/formation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
402	402 Elaborer et Opérationnaliser plan d'actions annuel	18 000 000,00	9 000 000,00	5 970 000,00	66,33%	33,17%
403	403 Faire l'auto-évaluat° offres suivant les normes in	12 000 000,00	12 000 000,00	10 477 880,00	87,32%	87,32%
404	404 Obtenir l'accréditation au plan national	24 000 000,00	12 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%
405	405 Obtenir l'accréditation au plan sous régional	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
406	406 Rédiger les TDR pour l'étude technique en vue de r	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
407	407 Lancer l'appel à concurrence pour le recrutement d	6 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%

408	408	Rédiger les TDR pour la conception des plans archi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
409	409	Recruter un cabinet pour la conception des plans a	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
410	410	Rédiger des TDR pour réaliser l'étude technique po	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
411	411	Recruter un cabinet pour réaliser l'étude techniqu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
412	412	Rédiger les TDR pour équiper les laboratoires de r	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
413	413	Recruter un cabinet pour réaliser l'étude en vue d	27 000 000,00	0,00	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
414	414	Acquérir le matériel roulant pour les sorties péda	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
415	415	Organiser un atelier pour la relecture des ancienn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
416	416	Faire fonctionner un Comité consultatif sectoriel	18 000 000,00	0,00	9 000 000,00	3 848 771,00	42,76%	21,38%	21,38%
417	417	Signer les partenariats avec des institutions acad	24 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
418	418	Opérationnaliser les partenariats avec des institu	15 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
419	419	Réhabiliter et équiper les salles de cours, de lab	90 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
420	420	Constriure un bâtiment (Fondation + Rez + Niveau 1	402 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
421	421	Réaliser des travaux de finition du bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
422	422	Installer les équipement de laboratoire de recherc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
423	423	Acquérir le matériel de laborartoire de recherche	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
5		PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	231 000 000,00	0,00	36 000 000,00	8 193 386,00	22,76%	3,55%	3,55%
501	501	Renforcer les capacités pédagogiques des enseignant	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%

502	502	Organiser des sorties pédagogiques et de supervisi	27 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
503	503	Identifier des réseaux de partenaires thématiques	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
504	504	Opérationnaliser les réseaux de partenaires thématiques	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
505	505	Organiser des missions d'enseignement	18 000 000,00	9 000 000,00	176 186,00	1,96%	1,96%	0,98%
506	506	Rediger les TDR en vue de mener une étude diagnost	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
507	507	Acquérir le matériel d'énergie de secours et fibre	48 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
508	508	Organiser des ateliers de renforcement des capacit	18 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
509	509	Mettre en œuvre les missions de recherche national	12 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
510	510	Organiser les workshops, séminaires scientifiques	6 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
511	511	Participer aux workshops, séminaires scientifiques	6 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
512	512	Signer et opérationnaliser les partenariats avec de	12 000 000,00	12 000 000,00	8 017 200,00	66,81%	66,81%	66,81%
513	513	Accès internet dans le centre d'excellence Energie	78 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
6	6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	9 600 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
601	601	Acquérir un logiciel de gestion des finances, du p	2 400 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
602	602	Participer au processus de recrutement de l'audite	7 200 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%
8	8	GOVERNANCE DU PROJET	477 450 000,00	139 695 000,00	37 190 136,00	26,62%	26,62%	7,79%
801	801	Participer à la reunion annuelle du Comité de pilo	6 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
802	802	Organiser 2 réunions du comité de gestion du CoE	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
803	803	Organiser 2 réunions du conseil pédagogique	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

804	804	Acquerir du materiel informatique pour le fonctio	180 000 000,00	4 000 000,00	1 350 510,00	33,76%	0,75%
805	805	Acquerir des fournitures de bureaux et consommabl	6 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
806	806	Mettre en place le comite consultatif academique i	12 000 000,00	3 000 000,00	2 263 200,00	75,44%	18,86%
807	807	Organiser et tenir des seances de travail de l'equ	1 800 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%
808	808	Organiser le renforcement de capacite et le mentor	30 000 000,00	8 000 000,00	766 300,00	9,58%	2,55%
809	809	Payer les salaires des agents recrutes pour assist	11 100 000,00	6 000 000,00	4 906 244,00	81,77%	44,20%
810	810	Participer aux ateliers regionaux des CEA organise	36 000 000,00	20 000 000,00	16 299 348,00	81,50%	45,28%
811	811	Organiser et tenir les reunions du Comite national	7 200 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00%	0,00%
812	812	Recruter un cabinet pour le developpement d'un out	9 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
813	813	Renforcer la bibliotheque numerique par la souscri	48 000 000,00	24 000 000,00	0,00	0,00%	0,00%
814	814	Participer aux activites du Reseau d'Education et	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
815	815	Interconnecter les Centres d'Excellence d'Afrique	15 000 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
816	816	Organiser les activites de communications sur l'Im	42 000 000,00	21 000 000,00	403 722,00	1,92%	0,96%
817	817	Recruter conjointement avec les deux autres centre	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
818	818	Acquerir du materiel de protection contre le COVID	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
819	819	Acheter des bons de carburant	5 040 000,00	5 040 000,00	4 652 542,00	92,31%	92,31%
820	820	Eaborer des outils de gestion 2021 du CoE-EJE	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
821	821	Maintenir en bon etat les ordinateurs..... et autres	1 200 000,00	1 200 000,00	478 348,00	39,86%	39,86%
822	822	Frais bancaires	1 110 000,00	555 000,00	227 772,00	41,04%	20,52%

823	823	Assurance, visite technique et personnalisation de	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 278 492,00	71,03%	71,03%
824	824	Acquisition de mobilier de bureau	50 400 000,00	50 400 000,00	25 200 000,00	0,00	0,00%	0,00%
825	825	Renouvellement des forfaits internet pour les kits	5 400 000,00	5 400 000,00	5 400 000,00	4 563 658,00	84,51%	84,51%
826	826	Confection de grille de securité	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00	0,00%	0,00%
827	827	Confection de tenu aux CVA	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%	0,00%
828	828	Retraites pour l'ouverture et l'évaluation des off	3 000 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00%	0,00%
829	829	Organiser les activités de communication et couvrir	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAUX			1 618 950 000,00	1 618 950 000,00	276 445 000,00	90 526 871,00	32,75%	5,59%

Annexe n°2

Exécution physique du projet au 30 juin 2023

Annexe n°2 : Tableau d'exécution physique du projet au 30 juin 2023

N°	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Prévisions de l'exercice 2023		Prévision du 1er semestre 2023		Exécution au 30/06/2023		Taux d'Exécution du 1er semestre 2023			Réalizations /Observations
		Financière	Physique	Financière	Physique	Financière	Taux physique	Financière	Taux physique annuel	Taux physique semestrielle	
A1	PREPARATION						100%				
A3	RECRUTEMENT D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	114 900 000	32%	37 250 000	21,6%	24 846 698	33,74%	66,70%	40%	59,26%	
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	86 000 000	25%	63 500 000	12,75 %	20 296 651	35,27%	31,96%	48,5%	95,1%	

A5	PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	231 000 000	23,3 8%	36 000 000	9%	8 193 386	21,6%	22,76%	24,05 %	62,5%
A6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	9 600 000	3,6%		1,5%		42,75%		0%	%
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	477 450 000	16,1 6%	139 695 000	7,05%	37 190 136	28,47%	26,62%	38,55 %	88,41,é'
	TOTAL GLOBAL	1 618 950 000	100 %	276 445 000	51,90 %	90 526 871	46,11% %	32,75 %	36,72 %	70,87%

Annexe n°3

Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°3 : Tableau des nouvelles recommandations

Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc...) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations La discordance de certaines dispositions du manuel de procédures élaboré avec les exigences de l'accord de financement	Le Coordonnateur	!	Non exécuté	Reconduite	
Le Coordonnateur doit avantager prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet au niveau des deux bailleurs	Le taux de disponibilité de fonds est identique et de 68 % pour les deux sources de financement IDA et AFD le taux de disponibilité de fonds, sensiblement au-dessus de la moyenne pour ces sources de financement , paraît encore très élevé pour un projet qui théoriquement est dans sa dernière année de vie et dont le taux global d'exécution physique du projet au 30 juin 2023 est en dessous de la moyenne soit 46,11%.	Le Coordonnateur			Reconduite	

3	Le Coordonnateur doit veiller à l'élaboration, dans les délais, les rapports d'activités du Comité d'audit interne relativement à ses missions au COE-EIE	le Comité d'audit interne de l'UAC a effectué une mission au titre de la période ; toutefois le rapport n'est pas encore disponible	Le Coordonnateur			Reconduite	
4	Le Coordonnateur doit faire un plaidoyer auprès du Recteur pour doter le Responsable Financier de personnel d'appui qualifié à l'instar du comptable	Cependant, la surcharge de travail s'observe toujours au niveau du Responsable Financier qui attend d'être renforcé en personnel d'appui	Le Coordonnateur		Partiellement exécutée	Nouvelle	
5	Le Coordonnateur doit veiller à la participation effective de tous les membres de l'équipe de gestion aux réunions de coordination du projet.	Par ailleurs, la commission a noté la non participation de certains membres de l'équipe d'exécution (Point Focal de lutte contre le harcèlement et l'Assistant Manager) aux réunions de coordination du projet au titre de la période. En effet les intéressés n'ont pris part à aucune des six (06) séances tenues au premier semestre 2023. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant leur absence auxdites réunions	Le coordonnateur		-	Nouvelle	

6	Le comptable doit veiller à l'exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières	l'inc exhaustivité des opérations inscrites dans le livre-journal des matières ; c'est le cas des 12 box Wifi 4G+ et de 24 cartes SIM acquis mais qui ne figurent nulle part dans le livre-journal	Le comptable		Nouvelle	
7	Le comptable doit éviter les erreurs de calcul dans la détermination des soldes des opérations inscrites dans le registre des tickets valeurs.	l'existence des erreurs de solde par endroit dans le registre de tickets valeurs le montant de détail des tickets valeurs ne correspond souvent pas au total inscrit dans le registre pour certaines opérations	Le comptable		Nouvelle	
8	Le Coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution financière	la légère diminution d'environ 13 points du taux de consommation des ressources allouées au premier semestre 2023 (32,75%) par rapport à celui du second semestre 2022 (37,38%). le très faible taux d'exécution (5,59%) des actions budgétisées au titre de la période par rapport aux dotations annuelles;	Le coordonnateur	Le PTA et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés sont en cours d'exécution	Nouvelle	
9	Le Coordonnateur doit toujours veiller à la validation formalisée du rapport semestriel de gestion par les acteurs avant sa présentation aux bailleurs	L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion	Le coordonnateur	Non exécutée	Reconduite	

10	Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel SUCCESS entre lui et les comptables des projets	la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets	Le RF		Non exécutée	Reconduite
11	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le comptable	L'inventaire se fait en fin d'année	Non exécutée	Reconduite
12	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	le taux global d'exécution physique du projet au 30 juin 2023 est de 46,11%. Pour le premier semestre 2023, ce taux est de 70,87% alors qu'il indique 36,72% par rapport à l'année 2023	Le coordonnateur	Le PTA et le PPM n'ont pas été validés à temps et les gros marchés sont en cours d'exécution	Partiellement exécutée	Reconduite
13	Le Coordonnateur doit faire élaborer la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur les ressources générées par le projet ;	L'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer et des dépenses à imputer sur le compte y dédié	Le coordonnateur			Reconduite

14	<p>Le Coordonnateur doit dorénavant veiller à la réduction au strict minimum nécessaire de l'effectif des participants aux activités du centre</p>	<p>l'exécution des dépenses relatives à certaines activités dont la pertinence reste à justifier en dépit de l'ANO de la Banque mondiale notamment par rapport à l'effectif pléthorique des participants et l'interdiction de la délocalisation des activités (la mission du 08 au 13 mai 2023 et relative à la visite des entreprises ou structures professionnelles d'accueil des étudiants dans certaines communes (Abomey-Calavi, Cotonou, Lokossa, Porto-Novo, Kétou, Abomey et Bohicon) pour un montant de 3412500 F CFA sur une prévision de 4 550 000 CFA avec 21 participants; la mission du 02 au 08 avril 2023 et relative à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation tenu à l'IRSP- Ouidah pour un montant 6 000 000 F CFA avec 24 participants; la mission du 21 au 25 mai 2023 et relative à l'atelier de validation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation tenu à l'IRSP- Ouidah pour un montant 4 012 500 F CFA sur une prévision de 5 350 000 F CFA avec 32 participants)</p>	Le coordonnateur	Nouvelle
----	--	--	------------------	----------

15	<p>Le comptable doit veiller à la production sans délai par lala SBIN, de la facture relative à l'achat des offres mobiles business Celtis dans le cadre du renouvellement des forfaits internet pour les kits Wifi (montant : 5 400 000 FCFA)</p>	<p>L'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat des offres mobiles business Celtis dans le cadre du renouvellement des forfaits internet pour les kits Wifi (montant : 5 400 000 FCFA)</p>	<p>Le comptable</p>		Nouvelle	
16	<p>Le comptable doit toujours s'assurer de l'ouverture des listes de présence et de l'émargement effectif de ces listes par tous les participants sur la durée des activités.</p>	<p>la non ouverture de la liste de présence des participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation à la date de démarrage de cet atelier le 02 avril 2023 le non émargement de toutes les listes de présence par certains participants à l'atelier de finalisation du pré-rapport de l'autoévaluation des offres de formation ; il s'agit de messieurs SESSOU Philippe et CADJA Pascal qui n'ont respectivement pas émargé les 03 et 04 avril 2023 et du 03 au 08 avril 2023</p>	<p>Le comptable</p>		Nouvelle	

17	<p>Le Coordonnateur doit veiller au respect aux critères d'efficacité et d'éligibilité pour toutes les dépenses tel que rappelé par la Banque mondiale dans ses ANO (dépenses liés au voyage à l'étranger)</p> <p>Le Coordonnateur doit faire encadrer par le CNP la gestion des bourses au niveau des CEA (harmonisation des critères de sélection des boursiers et des taux d'octroi d'allocations.)</p>	<p>L'exécution du 26 mai au 06 juin 2023 de la mission de participation au 9ième atelier régional de l'AUA à Marrackech au Maroc alors que l'invitation de l'AUA indique que l'atelier se tient du 29 mai au 04 juin 2023</p>	<p>Le Coordonnateur</p>			<p>Nouvelle</p>
18		<p>L'inexistence de critères harmonisés de sélection des boursiers et d'octroi d'allocations</p>	<p>Le Coordonnateur</p>			<p>Nouvelle</p>

LISTE DES PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n°1: Note de service n°024/2023/MEF/IGF/DAAFC du 17 juillet 2023

Pièce jointe n°1

Ordre de mission de la commission